BULLETIN DE RESERVATION

Vern à Travers le Monde, le Philatelic'Club Vernois, et PHILAPOSTEL Bretagne organisent leur :

BOURSE aux **LIVRES** et aux **COLLECTIONS**

DIMANCHE 31 JANVIER 2027

Salle des Fêtes de la Chalotais – 35770 Vern/Seiche (1) de 9H à 17H (2)

En raison de la loi du 5 juillet 1996 relative à la vente et à l'échange d'objets dans des manifestions publiques, entrée en vigueur le 16 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et **de le retourner, accompagné de votre règlement** à :

PHILAPOSTEL Bretagne – Olivier Fautier 10 rue Bertrand d'Argentré 35740 Pacé
Tél. 06.83.82.41.70 olivier.fautier@orange.fr

Nom :.....Prénom

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : Adresse E-mail :@.....

Nombre de personnes présentes sur le stand ce jour là : ……..

Type de collection :

① Je suis particulier :

Carte d'identité n° ……. délivrée le …… à ……..…….

ou

Permis de conduire n ° …….. délivré le …….. à ……

② Je suis professionnel :

R.C ou R.M n°……..délivré le ……..à ……..……..……..

Atteste sur l'honneur que tous les renseignements mentionnés ci dessus sont exacts et que je n'ai pas participé à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.

➔ **Déclare RESERVER……..... tables de 1.20 mètre au prix de 8 € la table**

Demandes spécifiques à formuler par téléphone

☐ **Ci-joint mon règlement de……..... par chèque à l'ordre de "PHILAPOSTEL Bretagne"**

☐ **Ci-joint mon chèque de caution de 30 € qui me sera restitué à l'issue de la journée**

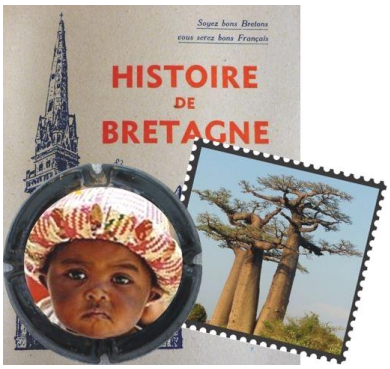
☞ **les deux chèques doivent OBLIGATOIREMENT être joints à votre réservation**

Important : la confirmation de la réservation sera effectuée par mail ou contre fourniture d'une enveloppe timbrée

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du règlement. **Signature Obligatoire**

(1) GPS : 48.044290, -1.605380

(2) vous pourrez vous installer à partir de 7 H 45



⇨ **Réservations**

PHILAPOSTEL Bretagne
Olivier Fautier
10 rue Bertrand d'Argentré
35740 PACE

⇨ **Siège social**

Vern à Travers le Monde
Le Peillac
35770 VERN SUR SEICHE

REGLEMENT INTERIEUR de la BOURSE aux LIVRES et aux COLLECTIONS

Art. 1 - Les bulletins de réservation devront être retournés dans les meilleurs délais, **accompagnés du montant de la participation et du chèque de caution** pour être pris en considération. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le renvoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Art 2 - La confirmation de réservation est envoyée par mail, ou par courrier contre fourniture d'une enveloppe timbrée au nom de l'exposant.

Art 3 - Les emplacements qui n'auront pas été occupés à **9 h 00** ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Art 4 - Le matériel mis à disposition des exposants comportera tables et chaises.

Art 5 - Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.

Art 6 - Les objets de collection exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les exposants feront leur affaire personelle des assurances à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment dans le cas de perte, vol, casse ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou de force majeure.

Art 7 - L'installation s'effectuera de 7h45 à 9h **(Avec la confirmation de réservation)**. La présence de l'exposant sur son stand de **9 heures à 17 heures est obligatoire**. Un chèque de caution de 30,00 € sera demandé à l'inscription. Celui-ci sera redonné au départ de l'exposant si le temps de présence est respecté, sinon il sera acquis aux organisateurs à titre de dédommagement. Aucun visiteur non exposant ne sera admis pendant l'installation des stands avant l'heure d'ouverture au public.

Art 8 - Il est interdit de modifier la disposition ou d'ajouter des tables sans l'autorisation des organisateurs.

Art.9 - Les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur, et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir satisfaire aux contrôles éventuels.

Version du 20 octobre 2026